

CHARTRE D'ENGAGEMENTS



Duralim
AGISSONS ENSEMBLE POUR UNE ALIMENTATION
DURABLE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

La charte d'engagements Duralim s'adresse à tous les opérateurs souhaitant contribuer à une amélioration de la durabilité de l'alimentation animale. Elle a pour objectif de valoriser les actions déjà mises en place par les structures ainsi que celles reposant sur une dynamique de progrès.

Les actions menées par les membres de Duralim s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable des entreprises et des territoires et intègrent au maximum les dimensions économiques, sociales et environnementales des filières de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires.

La charte d'engagements Duralim s'articule autour d'un socle constitué de 3 engagements communs à tous les signataires et d'un axe de progression spécifique à chaque collègue.

Le suivi de la progression des actions mises en œuvre se fait **une fois par an**, en septembre, sur la base des données de l'année n-1 ou de la campagne n-1, avec un engagement sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations fournies.

Chaque signataire s'engage sur le socle commun et l'axe propre à son collègue d'appartenance.

Si un signataire n'est pas en mesure de s'engager sur l'axe attribué à son collègue ou s'il réalise des actions s'inscrivant dans un axe attribué à un autre collègue du fait de son activité, il contacte le Secrétariat de Duralim pour définir les axes sur lesquels il pourra s'engager. Il est préférable de conserver les mêmes axes d'engagements tout au long des 3 années d'adhésion.

Une réévaluation des axes retenus pourra être envisagée lors du renouvellement de l'adhésion.

Chaque signataire donne l'autorisation à Duralim de communiquer auprès du grand public en faisant ponctuellement référence à des actions concrètes engagées par des entreprises (sur la base d'éléments non confidentiels). Toute information nommant spécifiquement un signataire sera signalée, avant publication, audit signataire pour validation en amont de sa communication extérieure à Duralim.

Chaque signataire est Ambassadeur de la démarche et s'engage à être proactif en matière de communication auprès des autres acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, auprès des institutionnels, des consommateurs et de la société civile, **afin de faire connaître la démarche et les actions mises en œuvre.**

De son côté, Duralim s'engage à :

- valoriser les actions mises en place par les signataires ;
- rédiger un rapport annuel global avec la compilation des informations transmises par chaque signataire ;
- mettre à disposition des signataires des outils de communication pour faire connaître les activités de la plateforme, ses réalisations et la participation de l'entreprise à la démarche ;
- mettre à disposition des signataires des informations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs propres engagements (indicateurs communs, journées thématiques, résultats d'études pilotées par la plateforme, etc.) ;
- respecter la confidentialité des données transmises, le cas échéant ;
- ne pas utiliser les données sans autorisation préalable à d'autres fins que celles poursuivies par la démarche Duralim.

La signature de la charte implique un engagement dans Duralim **pour une durée minimale de 3 ans**, avec l'acceptation sans réserve des conditions de participation aux travaux Duralim. Les signataires participent financièrement à Duralim selon le barème annuel fixé (voir dossier du signataire).

CHARTRE D'ENGAGEMENTS



Duralim

AGISSONS ENSEMBLE POUR UNE ALIMENTATION
DURABLE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Associée aux partenaires des filières animales et végétales françaises, notre structure s'engage, dans le cadre de ses activités, à promouvoir et à améliorer la durabilité de l'alimentation des animaux d'élevage, selon les engagements suivants :

► SOCLE COMMUN

ENGAGEMENT N°1 : Reconnaître, soutenir et valoriser la qualité et la sécurité sanitaire des ingrédients (matières premières, pré-mélanges et additifs), des aliments pour animaux et des produits animaux, garanties par les dispositifs volontaires et collectifs.

ENGAGEMENT N°2 : Avoir des pratiques professionnelles responsables en entreprise et avec les parties prenantes, dans un cadre réglementaire exigeant.

ENGAGEMENT N°3 : Contribuer à la mise en œuvre de l'engagement pris en 2018 pour atteindre 100% d'approvisionnements durables en alimentation animale avec, pour les matières premières végétales, un objectif de non-déforestation et de non-conversion.

► COLLÈGE « PRODUCTION & COMMERCIALISATION DES INGRÉDIENTS DESTINÉS À L'ALIMENTATION ANIMALE »

ENGAGEMENT : Améliorer la durabilité des ingrédients (matières premières, prémélanges et additifs) utilisés pour la fabrication industrielle d'aliments pour animaux ou directement par l'élevage.

► COLLÈGE « ALIMENTATION ANIMALE »

ENGAGEMENT : Améliorer la performance environnementale des aliments pour animaux et des productions animales.

► COLLÈGE « ÉLEVAGE & ORGANISATION DE PRODUCTION »

ENGAGEMENT : Améliorer la durabilité des pratiques d'élevage en matière d'alimentation des animaux.

► COLLÈGE « TRANSFORMATION & DISTRIBUTION »

ENGAGEMENT : Soutenir et s'impliquer dans les filières animales françaises, encourageant ainsi une alimentation animale durable.

À

Le

Nom / Fonction

Structure

Signature